



Assemblée communale du 9 décembre 2021, 20.00 h Halle de sports, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 septembre 2021.
2. Prendre connaissance et approuver la nouvelle charte du Parc naturel régional du Doubs (PNRD)
3. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la gestion des eaux de surface
4. Prendre connaissance et approuver la création de réserve forestière, secteur le Chételay
5. Budget 2022
 - a) Budget du compte d'investissements : prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant l'objet suivant :
 - Rénovation de la Villa Trumpy (Moulin des Lavoirs 19, Saint-Ursanne) : fr. 105'000.-
 - b) Budget du compte de résultat : prendre connaissance et approuver le budget 2022, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
6. Décider la vente de la parcelle No 572, Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Jolbat SA
7. Informations communales : révision du plan d'aménagement local
8. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée au secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site Internet communal.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée et le budget 2022 sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Remarque :

Le Ministre de l'environnement, M. David Eray, reçoit le 9.12.2021 une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE). Les intéressés seront présents à l'Assemblée communale pour découvrir le fonctionnement de la démocratie directe au plan local en Suisse. Le Ministre jurassien et le Président du Congrès prendront la parole en préambule à l'Assemblée communale.